



## L'assurance vie peut-elle être équivalente à un placement non enregistré qui offre un rendement avant impôts de 15 %<sup>1</sup>?

### Avez-vous envisagé l'assurance vie comme catégorie d'actifs?

Prenons le cas d'un couple de retraités en santé âgés de 70 ans.

**Amit et Shaila**, âgés tous deux de 70 ans, sont en santé et ne fument pas. Ils cherchent des occasions de placement à risque réduit pour investir 800 000 \$ en épargne non enregistrée. Ils ne prévoient pas avoir besoin de ce montant de leur vivant. Ils souhaitent faire fructifier l'héritage qu'ils laisseront à leurs enfants et petits-enfants en utilisant des fonds qui se trouvent actuellement dans des contrats de placement garanti et des portefeuilles d'obligations.

Plutôt que d'investir 100 000 \$ par année pendant huit ans dans un placement à revenu fixe à faible risque afin de transmettre un héritage à leurs êtres chers, ils peuvent utiliser cette somme pour couvrir la prime annuelle d'une police d'assurance vie avec participation Optimax Patrimoine<sup>MD</sup> 8 primes payable au dernier décès avec l'option de participation de la protection enrichie.

# Une stratégie différente ayant recours à l'assurance vie



## Le cas d'Amit et de Shaila

- Assurance vie permanente avec participation Optimax Patrimoine de l'Empire Vie
- Option 8 primes
- Option de participation de la protection enrichie (avec garantie à vie)
- Payable au dernier décès (l'héritage étant légué aux enfants/petits-enfants désignés à titre de bénéficiaires)

Prime annuelle : **100 000 \$ (garantie et payable pendant 8 ans)**

Montant de protection la première année : **1 367 711 \$ (protection de base de 1 189 314 \$ + protection enrichie de 178 397 \$)**

## Taux de rendement interne (TRI) concurrentiel pour la prestation de décès de l'assurance vie

Pour la police Optimax Patrimoine d'Amit et de Shaila

En supposant que les exigences de la garantie à vie sont respectées				
Décès de la dernière personne assurée à la fin de la :	Barème de participation courant de la prestation de décès pour toutes les années <sup>2</sup>	TRI de la prestation de décès	Barème de participation courant de la prestation de décès moins 1 % pour toutes les années <sup>2</sup>	TRI de la prestation de décès
10 <sup>e</sup> année de la police	1 367 711 \$	8,32 %	1 367 711 \$	8,32 %
20 <sup>e</sup> année de la police	1 587 711 \$	4,21 %	1 403 187 \$	3,44 %
30 <sup>e</sup> année de la police	1 902 463 \$	3,72 %	1 708 418 \$	2,90 %

## TRI sur une base d'imposition comparable



N'oubliez pas que les prestations de décès de l'assurance vie ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu.

Il est important de comparer sur une base d'imposition comparable les valeurs du TRI de la prestation de décès d'assurance vie aux montants investis dans des titres à revenu fixe.

Hypothèse : taux d'imposition marginal de 45 % sur le revenu d'Amit et de Shaila réalisé dans un placement à revenu fixe

En supposant que les exigences de la garantie à vie sont respectées						
Décès de la dernière personne assurée à la fin de la :	Prestation de décès garantie	TRI de la prestation de décès	TRI fiscalement équivalent <sup>1</sup> sur la prestation de décès	Prestation de décès <sup>2</sup> – barème de participation courant	TRI de la prestation de décès	TRI fiscalement équivalent <sup>1</sup> sur la prestation de décès
10 <sup>e</sup> année de la police	1 367 711 \$	8,32 %	<b>15,13 %</b>	1 367 711 \$	8,32 %	<b>15,13 %</b>
20 <sup>e</sup> année de la police	1 367 711 \$	3,29 %	5,98 %	1 587 711 \$	4,21 %	7,65 %
30 <sup>e</sup> année de la police	1 367 711 \$	2,04 %	3,71 %	1 902 463 \$	3,72 %	6,76 %

## L'assurance vie permet-elle d'atteindre un TRI fiscalement équivalent de 15 %?



### Amit et Shaila

Si la dernière personne assurée décède pendant la 10<sup>e</sup> année, après que le couple ait payé les huit primes annuelles de 100 000 \$ requises et qu'elle répond à toutes les exigences de la garantie à vie\*, leurs bénéficiaires recevraient une prestation de décès garantie de 1 367 711 \$.

Si le couple avait déposé le même montant pendant huit ans dans un placement à revenu fixe à faible risque et que ce placement est laissé en héritage lorsque la dernière personne assurée décède la 10<sup>e</sup> année, son placement devrait générer un taux de rendement de **15,13 %** avant impôts pour atteindre le même montant qu'offre l'assurance vie.

\* Les exigences pour la garantie à vie sont les suivantes : 1) la protection reste en vigueur; 2) l'option de participation ne change pas; 3) le titulaire n'a pris aucune avance sur police ou n'a pas racheté une partie ou la totalité des bonifications d'assurance libérée pour obtenir des fonds ou pour payer les primes; 4) le montant de la protection avec participation n'a pas changé; 5) l'option de transformation pour le montant de protection enrichie n'a pas été exercée; et 6) l'option de participation de la police n'a pas été changée au profit de l'option de bonifications d'assurance libérée.

### Comparaison entre l'assurance vie avec participation et d'autres placements à revenu fixe à faible risque

Pour Amit et Shaila qui ont acheté une police d'assurance vie conjointe payable au dernier décès Optimax Patrimoine comme indiqué dans l'étude de cas :

TRI fiscalement équivalent <sup>1</sup> sur la prestation de décès*	C.	Taux pour un certificat de placement garanti (CPG) de 10 ans <sup>3</sup> – Société A :	Taux pour un certificat de placement garanti de 10 ans <sup>3</sup> – Société B :
<b>15,13 %</b>		<b>4,00 %</b>	<b>3,75 %</b>

\* En supposant que la dernière personne assurée décède à la fin de la 10<sup>e</sup> année et que les exigences pour la garantie à vie sont respectées.

### Assurance vie avec participation de l'Empire Vie avec d'excellentes valeurs de rachat garanties

Nos polices d'assurance vie permanente avec participation offrent également des valeurs de rachat garanties concurrentielles au cas où des fonds seraient requis d'urgence. Pour la police conjointe payable au dernier décès Optimax Patrimoine avec option de participation de la protection enrichie d'Amit et de Shaila :

Fin de l'année de police	Valeurs de rachat totales – barème de participation courant	Valeurs de rachat totales – barème de participation courant moins 1 %	Valeur de rachat garantie
1 <sup>re</sup> année	45 527 \$	45 087 \$	44 350 \$
10 <sup>e</sup> année	777 605 \$	755 393 \$	<b>735 674 \$</b> Valeur de rachat garantie correspondant à <b>92 %</b> des primes payées en 10 ans
14 <sup>e</sup> année	946 930 \$	881 276 \$	<b>813 015 \$</b> Les clients <b>rentrent dans leurs frais à la 14<sup>e</sup> année</b> , c.-à-d. que la valeur de rachat garantie correspondra aux primes totales payées.
20 <sup>e</sup> année	1 251 304 \$	1 095 835 \$	911 443 \$
30 <sup>e</sup> année	1 902 463 \$	1 523 309 \$	1 039 187 \$

## L'assurance vie comme catégorie d'actifs :



### Solution de rechange aux placements à revenu fixe

Si certains de vos clients ont des fonds non enregistrés et qu'ils :

- éprouvent un inconfort à l'idée d'investir dans des marchés boursiers volatils;
- souhaitent faire fructifier leur héritage pour leurs êtres chers en utilisant des sommes non enregistrées qu'ils auraient autrement investies dans des placements à revenu fixe à faible risque;
- recherchent un actif facile à gérer qui permet d'éviter l'homologation.

Envisagez de leur proposer l'assurance vie comme autre stratégie financière.

> Aimeriez-vous discuter de cette option et d'autres stratégies ayant recours à des solutions d'assurance vie entière permanente avec participation? Veuillez communiquer avec votre directeur ou directrice de comptes ou notre centre de ventes au 1 866 894-6182.

<sup>1</sup> Selon un taux de rendement interne de la prestation de décès à la fin des années de police indiquées pour une police d'assurance vie conjointe payable au dernier décès Optimax Patrimoine 8 primes de l'Empire Vie avec l'option de participation de la protection enrichie pour une protection totale de 1 367 771 \$ (montant de base + montant de la protection enrichie) émise le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour un homme et une femme en santé âgés de 70 ans à l'établissement, qui ne fument pas et qui sont tous deux décédés avant la fin de l'année de police indiquée. Le taux d'équivalence du taux de rendement interne de la prestation de décès est calculé en supposant que le montant investi dans des titres à revenu fixe à la fin de l'année indiquée serait imposé à un taux d'imposition marginal de 45 %.

<sup>2</sup> Les prestations de décès et les valeurs de rachat totales illustrées sont en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 et sont basées sur les personnes assurées et le produit indiqués dans l'étude de cas. Elles présument que les primes sont payées en totalité et à temps et qu'aucun changement n'est apporté à la police. Pour toutes les années, les participations sont calculées au moyen du barème de participation courant ou d'une réduction de 1 % du facteur de taux d'intérêt utilisé pour déterminer le barème de participation courant. Les participations annuelles ne sont pas garanties. Les deux scénarios servent à illustrer l'incidence des variations du rendement en participations sur le rendement global des protections d'assurance vie et les valeurs dans ce régime. Les résultats réels peuvent être plus ou moins favorables que ceux illustrés.

<sup>3</sup> Les deux taux de CPG non remboursable sur un terme de 10 ans les plus élevés publiés sur [ratehub.ca/gics/gic-rates/non-registered/10-year?forceClassic=true&city=4190](https://ratehub.ca/gics/gic-rates/non-registered/10-year?forceClassic=true&city=4190) le 16 février 2023. La Société A est la Banque de Montréal – le taux est pour des fonds non enregistrés avec un placement minimal de 1 000 \$. La Société B est la Banque Équitable – le taux est pour des fonds non enregistrés avec un placement minimum de 100 \$.

Ce document reflète l'opinion de l'Empire Vie à la date de publication. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

#### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**

[empire.ca](http://empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca) 1 877 548-1881